

Mairie d'Ornaisons Place Jean Moulin - 11200 ORNAISONS

Tél : 04 68 27 09 77 / ornaisons@wanadoo.fr

Organisateur : M. Gilles Casty, Maire d'Ornaisons

Correspondant : Mme Claire Chaouat, Adjointe au Maire chargée de l'Enfance et
Jeunesse

Projet Educatif

2025 - 2026

Fait à Ornaisons, le 27/05/2025

ALAE

Préambule :

Suite à une forte demande des familles, la commune d'Ornaisons a choisi de mettre en place un ALAE. L'ALAE est organisé à l'initiative et sous la responsabilité de la commune et n'est pas obligatoire.

Pour l'année scolaire 2025-2026 l'effectif se compose de 80 enfants de 3 à 11 ans qui ont la possibilité de s'inscrire à l'ALAE :

Maternelle : 30 enfants

Primaire : 50 enfants

1) Les modalités d'inscriptions :

La participation à l'ALAE doit faire l'objet d'une inscription préalable soit directement à la mairie, soit dématérialisé via le portail famille ICAP.

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur et vaut engagement pour la durée des séances de la période donnée.

Le ou les représentants légaux de l'enfant doivent fournir en plus de la fiche d'inscription :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'autorisations (dont acceptation du règlement intérieur)
- L'attestation CAF/MSA
- L'attestation d'assurance périscolaire

Le tarif horaire de l'ALAE se calcule en fonction du quotient familial (CAF/MSA) :

Quotient familial (CAF / MSA)	Tarif horaire de référence	Taux d'effort	Tarif Horaire Famille
0 à 500€	0,80 €	50%	0,40 €
501 à 700€	0,80 €	60%	0,48 €
701 à 900€	0,80 €	70%	0,56 €
901 à 1200€	0,80 €	80%	0,64 €
+ de 1200€	0,80 €	100%	0,80 €

2) Programmation annuelle :

L'ALAE est organisée sur 10 cycles, soit 1 cycle par mois (sauf juillet et août)

L'ALAE se met en place autour d'un thème général qui se poursuit durant toute l'année scolaire.

Les horaires de l'ALAE sont :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 07h30 à 8h30, de 11h30 à 12h30 et de 16h30 à 18h30
- Le mercredi de : 7h30 à 18h00

3) L'encadrement :

L'encadrement de toutes les activités proposées est soumis au respect des règlements en vigueur.

Le taux d'encadrement du lundi, mardi, jeudi et vendredi est le suivant :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

L'encadrement et la surveillance de l'ALAE sont assurés par du personnel municipal qualifié ou par du personnel recruté spécialement par la Mairie et placé sous l'autorité du Maire.

Le taux d'encadrement du mercredi est le suivant :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

4) Les Objectifs Généraux :

A travers l'ALAE, la commune d'Ornaisons poursuit plusieurs objectifs :

- Respecter le rythme biologique des enfants pour faciliter l'apprentissage à l'école en complémentarité de l'action éducative de l'école.
- Contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants dans un temps de loisirs.
- Favoriser la créativité
- Répondre à un besoin d'accueil et de loisirs sur les temps d'accueil périscolaire
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Rechercher et développer l'autonomie des enfants
- Favoriser le respect et la tolérance des différences humaines et sociales de chacun
- Développer l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté
- Éveiller la curiosité des enfants à travers des domaines d'activités diversifiés et originaux

5) Les Objectifs Pédagogiques :

L'action de l'ALAE se situe dans le respect du rythme, des besoins et attentes des enfants. Un projet pédagogique et un projet d'animation sont élaborés chaque année par l'équipe pédagogique.

- Favoriser l'autonomie des enfants et les responsabiliser
- Favoriser l'apprentissage de la vie collective, du respect et de la solidarité.
- Favoriser l'imaginaire et la créativité au travers d'animation d'arts plastiques et de lecture
- Favoriser la pratique sportive et collective en plein air

6) Composition de la structure de Pilotage :

- ✓ Monsieur Gilles CASTY, Maire d'Ornaisons
- ✓ Madame Claire CHAOUAT, adjointe au Maire
- ✓ Les membres de la commission Enfance Jeunesse
- ✓ Madame Nathalie CHAINE PEILLON, responsable du service enfance (directrice ALAE)
- ✓ Madame Laurie OLCINA, adjointe de direction ALAE

7) Le Suivi :

Le Comité de Pilotage se réunira une fois par période afin de procéder à un bilan des activités menées.